



FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACRITAMER 934

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ACRITAMER 934
Synonymes, Nom Déposé CARBOMER
No CAS 9003-01-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Préparations Cosmétiques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur RITA Corporation
P.O. Box 457
Crystal Lake
IL 60039-0457
USA
815 337 2500
815 337 2522
sds@ritacorp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC numéro d'urgence: 800-424-9300 CHEMTREC (hors Etats-Unis / Canada) 1-703-527-3887

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Non classé.
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (67/548/CEE)

Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Risques Physiques et Chimiques
Risque d'explosion de poussières.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008
Non classé.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom commercial ACRITAMER 934
No CAS 9003-01-4
Commentaires Sur La Composition
Carbomer

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

ACRITAMER 934

Inhalation

Aller à l'air frais et se reposer.

Ingestion

Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux

Important ! Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales

Aucun symptôme spécifique noté.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit est biodégradable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir dans des récipients et bien sceller. Éviter la formation de poussière.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la dispersion de poussières. En cas de risque d'explosion, protéger les équipements électriques contre les étincelles. Éliminer toute source d'ignition. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Évitez d'endommager le récipient

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients hermétiquement fermés. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger contre la lumière, y compris les rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

ACRITAMER 934

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est pas requise.

Protection des mains

Les gants en PVC sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre.
Couleur	Blanc.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Soluble dans l'eau.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Non disponible.	
Point de fusion (°C)	
Non disponible.	
Densité relative	1.41
Valeur pH, Solution Diluée	2.7 - 3.3 0.5%
Point d'éclair (°C)	
Non disponible.	

9.2. Autres informations

Aucune.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Les alcalis forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ACRITAMER 934

Toxicité aiguë (DL50 orale)

Aucune information requise.

Inhalation

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Ingestion

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Contact avec la peau

La poudre peut irriter la peau.

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets possibles sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

Aucunes informations notées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Le produit est potentiellement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Aucunes informations disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

ACRITAMER 934

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 28/11/2011

Révision 1

Date 28/11/2011

Phrases - R (Texte Intégral)

NC Non classé.

Mentions De Danger Completes